



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Criminologie et Droit

Bachelier en Droit

Centre d'enseignement supérieur de
promotion et de formation continuée
en Brabant wallon (CPFB)

Charles MOUMOUNI
Charlotte PARION
Emmanuel PARISIS

8 juillet 2024

Table des matières

Criminologie et Droit : Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en Brabant wallon.....	3
Synthèse.....	4
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	7
Critère A	8
Critère B	10
Critère C	14
Conclusion.....	16
Droit de réponse de l'établissement.....	17

Criminologie et Droit : Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en Brabant wallon

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation continue du bachelier en Droit dans le cadre du cluster « Criminologie et Droit ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2017-2018.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, a mené une visite in situ le 6 février 2024 au Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en Brabant wallon (CPFB). Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en droit, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2017-2018, ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Charles Moumouni, expert pair, de la profession, en gestion de la qualité, président du comité
- Charlotte Parion, experte étudiante
- Emmanuel Parisi, expert en gestion de la qualité

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Déménagement dans des locaux et dans un cadre de vie beaucoup plus adaptés
- Renforcement de la direction et du personnel, impulsant une nouvelle dynamique dans l'établissement
- Engagement clair de la direction dans la démarche qualité
- Mise en place d'un comité d'accompagnement (l'équivalent d'une commission qualité) pour le bachelier en Droit
- Organisation d'« apéros du droit », de journées pédagogiques et de groupes de travail par section pour permettre aux enseignants d'échanger sur les contenus des cours
- Existence de délégués étudiants jouant efficacement leur rôle de relais
- Enseignants majoritairement experts du monde socio-professionnel (juges, avocats, notaires, etc.), très en phase avec les évolutions des métiers du droit
- Étudiants globalement satisfaits de la qualité de la formation

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Manque de décentralisation de la démarche qualité au niveau des sections
- Manque d'appropriation de la démarche qualité par les parties prenantes (enseignants, étudiants, *alumni* et monde professionnel)
- Absence de lien entre la vision stratégique et les valeurs de l'établissement et le plan d'action initial de la section droit
- Absence de plan d'action actualisé
- Manque d'harmonisation des approches pédagogiques des enseignants à travers une approche-programme
- Problème d'organisation pratique des stages et des TFE
- Absence de cours de langues au CPF
- Baisse plus ou moins maîtrisée des inscriptions étudiantes
- Taux d'absence et d'abandon des étudiants élevé
- Peu de motivation des étudiants en transit de financement à s'engager dans la formation au CPF
- Système d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) non encore efficace et représentatif
- Manque de visibilité de l'établissement et de la section droit

OPPORTUNITÉS

- Nouveau dossier pédagogique du bachelier en Droit plus en phase avec les besoins de la société
- Situation géographique du CPF B offrant beaucoup de possibilités de mutualisation et de synergie institutionnelles et programmatiques avec l'UCLouvain
- Possibilité de partenariats plus stratégiques avec les trois composantes du conseil d'administration du CPF B (UCLouvain, Secrétariat général de l'enseignement catholique et monde professionnel)

MENACES

- Difficultés structurelles de la passerelle pour les étudiants
- Master en Droit offert en cours de jour à des étudiants en situation d'emploi
- Réformes du Décret Paysage transformant les établissements d'enseignement de promotion sociale (EPS) en établissements de transit pour les étudiants cherchant à redevenir finançables

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

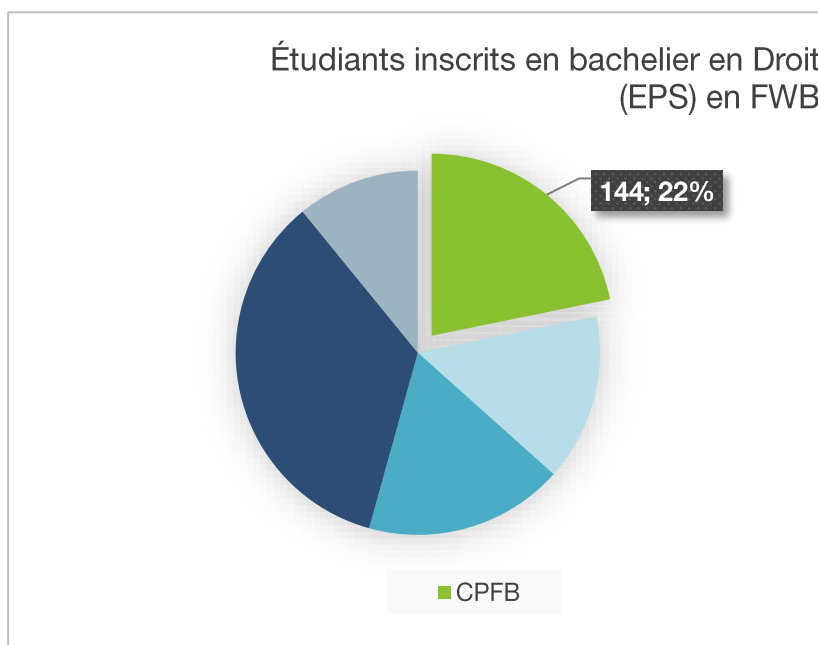
- 1 Établir un plan d'action actualisé.
- 2 Adopter une approche-programme qui assure un triple alignement ou une triple concordance pédagogique entre les compétences visées par la section droit, les activités de formation de la section et l'évaluation des apprentissages des étudiants.
- 3 Poursuivre l'effort d'une institutionnalisation efficace de l'EEE.
- 4 Mener une réflexion sur les difficultés structurelles de la passerelle et du master en Droit.
- 5 Mettre en place un système proactif de monitoring de l'absentéisme et de l'abandon des étudiants.
- 6 Décentraliser et promouvoir la démarche qualité au niveau des programmes, soit en transformant les comités d'accompagnement en commissions qualité, soit en créant en leur sein, des commissions qualité en bonne et due forme.
- 7 Renforcer l'intégration des parties prenantes (enseignants, étudiants, *alumni* et monde professionnel) dans la démarche qualité.
- 8 Établir un lien entre la vision stratégique et les valeurs du CPF B, d'une part, et la démarche qualité et le plan d'action du bachelier en Droit, d'autre part.
- 9 Renforcer les liens institutionnels avec les trois partenaires stratégiques du CPF B, notamment en examinant la possibilité de conclure une entente avec l'UCLouvain sur les cours de langues.
- 10 Mettre en visibilité l'établissement en explicitant sa démarche d'amélioration continue à travers les canaux de diffusion les plus pertinents.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

Créé en 1994, le Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en Brabant-Wallon (CPF^B) est un établissement d'enseignement de promotion sociale (EPS) qui relève du réseau libre confessionnel. Le CPF^B, situé à Louvain-la-Neuve, est également membre du pôle académique de Louvain et dispense des formations de type court, en journée et en soirée.

Outre le bachelier en Droit, le CPF^B organise deux autres bacheliers (Conseiller conjugal et familial, Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif), mais aussi le certificat d'aptitudes pédagogique de l'enseignement supérieur (CAPAES) parmi d'autres formations.

En 2021-2022, le bachelier en Droit du CPF^B comptait 144 étudiants, représentant 22% du nombre d'étudiants inscrits dans ce même bachelier en Droit organisé dans des établissements d'EPS en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), le nombre total des étudiants du bachelier en Droit EPS s'élevant à 661 étudiants².



² Les chiffres proviennent d'une information donnée par les établissements. Dans le nombre total d'étudiants pour le bachelier en Droit EPS en FWB ne sont pas repris les étudiants inscrits dans un des établissements d'enseignement de promotion sociale organisant le bachelier en Droit, pour lequel nous ne disposons pas de données chiffrées.

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Le comité des experts tient d'abord à remercier le CPFEB pour la rédaction de son dossier d'avancement au regard du référentiel de l'AEQES et pour l'accueil bienveillant qu'il lui a réservé lors de sa visite.

Depuis l'évaluation initiale du bachelier en Droit en décembre 2017, plusieurs changements organisationnels notables se sont produits : une nouvelle équipe de direction a été mise en place en décembre 2018 ; l'établissement a déménagé en janvier 2021, en pleine période Covid, dans des bâtiments rénovés ; un coordonnateur qualité a été engagé en janvier 2021, de même qu'une personne dédiée à l'aide à la réussite et à l'inclusion.

Le CPFEB a connu une baisse de ses inscriptions étudiantes, mais elles se sont stabilisées au cours des dernières années. Il existe cependant un écart significatif entre le nombre d'étudiants inscrits et le nombre d'étudiants diplômés.

Conscient de ces défis et porté par le contexte favorable de son déménagement, l'établissement a pris des dispositions pour implanter une démarche qualité, même de type ISO 9001.

Dans cette optique, le comité des experts a pour mission de déterminer si les résultats qu'il a obtenus depuis l'évaluation initiale correspondent aux critères d'amélioration continue de l'AEQES, à savoir : si sa démarche qualité est explicite et pérenne et se fait avec la participation des parties prenantes internes et externes (critère A) ; si les évolutions apportées par l'établissement contribuent à la dynamique d'amélioration du programme de droit, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité (critère B) ; et si la culture qualité au service de l'amélioration continue de son programme de droit, s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés (critère C).

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

- 1 Les nombreux changements organisationnels réalisés par le CPF B depuis la dernière évaluation en décembre 2017 témoignent de son engagement dans la démarche d'amélioration continue : le changement de direction ; le déménagement dans des locaux et dans un cadre de vie beaucoup plus adaptés à l'enseignement ; la nomination d'un enseignant pour la coordination du programme de droit ; l'engagement d'un coordinateur qualité expérimenté ; le recrutement d'une personne en charge de l'aide à la réussite et l'inclusion ; le recrutement d'une personne dédiée à la communication.
- 2 Le CPF B renforce la place du coordonnateur qualité, en faisant passer sa mission de 0,5 ETP (équivalent temps plein) à 1 ETP. En outre, l'établissement met en place un comité d'accompagnement pour chaque bachelier, comprenant les étudiants (mais dont la participation est facultative), les membres de la direction, le coordinateur qualité, les enseignants, les *alumni* et les maîtres de stage. Cette instance se réunit au moins une fois par an. Les procès-verbaux des comités d'accompagnement se trouvent sur les valves électroniques sur la plateforme numérique MyCPF B et dans la salle des professeurs. En outre, le CPF B organise, chaque mois, des réunions d'équipe avec tout le personnel. Les enseignants s'y impliquent dans la mesure de leur disponibilité.
- 3 L'établissement a adopté, en février 2022, une politique qualité sommaire d'une page, qui énonce ses engagements en la matière. En conséquence, les processus et procédures de l'établissement, ainsi que ses programmes, sont formalisés par le coordinateur qualité en suivant les quatre axes principaux recommandés par le guide de l'assurance qualité mis à la disposition des établissements d'enseignement de promotion sociale. Il s'agit plus précisément des processus de direction (gouvernance institutionnelle), de support (gestion logistique), d'éducation (gestion du parcours étudiant) et de qualité (formalisation et gestion des processus et procédures). Les procédures ont été mises en place pour que chaque membre de l'institution connaisse, de manière transversale, sa place et son rôle, ainsi que ceux des autres acteurs.
- 4 L'effort de formalisation de la démarche et de planification des processus qualité concerne aussi les étudiants. En effet, il existe une procédure pour l'élection des délégués étudiants au début de l'année. Le conseil des délégués se réunit au minimum deux fois par an, avec rédaction d'un procès-verbal qui est diffusé et d'un plan d'action suivi par le coordonnateur qualité. Ce dernier rencontre les délégués étudiants tous les trois mois et en rend compte à la direction. Le comité des experts constate que les délégués étudiants jouent efficacement leur rôle de relais et sont écoutés aussi bien par leurs pairs, que par les enseignants, les membres du personnel et la direction.

- 5 Le CPF B a l'ambition de s'engager dans un système qualité de type ISO 9001. Mais, l'action du coordinateur qualité semble se limiter au niveau institutionnel et ne percole pas suffisamment dans la section droit. La pérennité de la démarche qualité pourrait alors en souffrir.

Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 6 Le plan d'action initial adopté en 2018 reprend exactement les recommandations faites par le comité des experts en 2017. Ce plan prévoit 19 actions, suivies par le coordonnateur qualité et les comités d'accompagnement. Ces actions ont été mises en œuvre ou sont en cours d'implémentation.
- 7 Mais, l'établissement n'a pas fourni un plan d'action actualisé qui accompagnerait son analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces). Le plan d'action de 2019 est simplement complété par une colonne comprenant la mention « clôturé » ou « en cours ». Parallèlement au plan de 2019, le CPF B met en œuvre un plan d'action annuel du comité d'accompagnement, ce qui prête à confusion. Il est donc difficile pour le comité des experts de faire une analyse actualisée sur la base des éléments fournis par l'établissement.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Le caractère explicite de la démarche qualité

- 8 Aux fins de la communication interne et externe, l'établissement a engagé un chargé de communication qui met en œuvre sa stratégie. Le comité constate qu'il y a un effort de dynamisation de la communication interne. La communication externe, par contre, reste à travailler de façon stratégique, même si des initiatives dans les réseaux sociaux semblent donner des résultats satisfaisants. L'analyse SWOT relève clairement un manque de visibilité de l'établissement.
- 9 De façon générale, les parties prenantes (enseignants, étudiants, *alumni* et monde professionnel) n'ont pas conscience ou ne sont pas suffisamment sensibilisées sur le fait qu'une démarche qualité est à l'œuvre dans l'établissement. Les autorités font valoir que tout nouvel enseignant en est informé. Mais, au regard des acteurs rencontrés lors de sa visite, le comité ne peut confirmer l'effectivité ou l'efficacité de cette mesure.

RECOMMANDATIONS

- 1 Élaborer un seul plan d'action à actualiser annuellement.
- 2 Prévoir formellement la participation institutionnelle des délégués de classe dans les comités d'accompagnement.
- 3 Poursuivre l'intégration des *alumni* et du monde professionnel dans les instances de gouvernance.
- 4 Faire descendre la démarche qualité au niveau de la section droit, en l'explicitant à toutes les parties prenantes.
- 5 Mettre en visibilité l'établissement en explicitant sa démarche d'amélioration continue à travers les canaux de diffusion les plus pertinents.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Retour réflexif et nouveau plan d'action au regard du diagnostic actuel

- 1 Le CPFEB n'a pas élaboré un plan d'action actualisé en bonne et due forme. Mais, le comité d'accompagnement du bachelier en Droit a réalisé une analyse SWOT spécifique au programme. Aussi le comité des experts a-t-il pu recueillir le retour réflexif des autorités et des parties prenantes sur les changements apportés au programme depuis son évaluation initiale. Il reste à voir comment l'établissement traduira dans sa démarche d'amélioration continue les nouveaux défis identifiés dans son analyse SWOT.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Pertinence du programme

- 2 Le dossier pédagogique du bachelier en Droit a été révisé et approuvé en septembre 2021 par un groupe de travail inter-réseaux, constitué pour l'essentiel de représentants des établissements d'enseignement de promotion sociale, auquel ont participé des représentants des hautes écoles et la direction du CPFEB. Il prévoit de nouvelles unités d'enseignement (UE) optionnelles, comme le Droit de la jeunesse et le Droit des étrangers, pour refléter les besoins de la société. Il augmente le nombre de stages, en le faisant passer de deux à trois.
- 3 Il est trop tôt pour évaluer la pertinence de ce nouveau dossier pédagogique, d'autant plus que l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) n'est pas organisée de façon systématique pour tous les cours ; elle ne se fait que de façon sélective tous les trois ans (sauf s'il s'agit d'un nouvel enseignant ou d'une évaluation négative), avec un taux de réponses très faible (le délégué étudiant peut même remplir les EEE au nom de toute la classe). Qui plus est, depuis 2019, le programme n'a plus été évalué en faisant appel aux *alumni*.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 4 Il n'en demeure pas moins que la pertinence du bachelier en Droit est démontrée par le CPFEB en mettant de l'avant d'autres indicateurs, notamment, le fait que la majorité des enseignants sont des experts du monde socio-professionnel (juges, avocats, notaires, etc.), très en phase avec les évolutions des métiers du droit. Les étudiants rencontrés par le comité lors de sa visite ont exprimé une réelle satisfaction en ce qui concerne la qualité de la formation. Les récoltes d'informations faites auprès des maîtres de stage permettent aussi de savoir que la formation est adaptée aux demandes des métiers.

Cohérence du programme

- 5 Le CPF B a pris plusieurs mesures pour assurer la cohérence du programme. Un enseignant a été mis en charge de la coordination de la section. Les fiches de cours sont harmonisées au moyen d'un modèle unique et déposées dans MyCPF B sur la plateforme *Moodle*. Des « apéros du droit » une fois par trimestre et des journées pédagogiques avec des groupes de travail par section sont organisés pour permettre aux enseignants d'échanger sur les contenus des cours.
- 6 Toutefois, les enseignants ne sont pas au même niveau d'information en ce qui concerne les charges et les contenus de cours des autres enseignants. Le CPF B souligne aussi que « certains enseignants ont une bonne approche pédagogique », ce qui suppose que les autres se débrouillent par eux-mêmes. Dans le contexte contraignant du nouveau dossier pédagogique, la cohérence des unités d'enseignement (UE) exige un travail d'orchestration tant des contenus des cours que des modalités de leur livraison. Par exemple, le Droit des biens et le Droit des obligations sont dans une même UE, alors que le Droit des obligations et le Droit des contrats auraient pu faire un meilleur ménage. Face à ces genres de difficulté, les enseignants ont tendance à fonctionner de façon isolée, du mieux qu'ils peuvent, étant pour la plupart des professionnels et experts très occupés dans d'autres métiers.
- 7 La mise en place d'une approche-programme pourrait répondre à cette exigence en servant de toile de fond au partage pédagogique au niveau de la section. Elle aiderait à ce que les matières non juridiques comme la philosophie, la psychologie, la sociologie et même la criminologie (dont le sort dans le programme est incertain), soient davantage ancrées en droit. Une approche-programme permettrait d'harmoniser plus facilement les grilles d'évaluation en les mettant en cohérence avec les compétences visées par la formation et ses acquis d'apprentissage. L'organisation des stages (pertinence, nombre, durée, répartition sur les années, période fixe prévue dans la formation) et des épreuves intégrées (durée de réalisation et moment des informations communiquées) peut aussi être repensée dans cette approche globale.
- 8 Par ailleurs, l'établissement n'a pas encore trouvé une solution aux incohérences de la passerelle du master en Droit auxquelles font face les étudiants. Il dispose d'une marge de progression dans la prise en compte dans la formation des exigences de la passerelle vers le master. Un meilleur accompagnement peut être offert aux étudiants en donnant à temps toutes les informations pertinentes et en veillant à ce que les travaux de fin d'étude (TFE) ne se terminent pas trop tard. Les difficultés liées aux heures en journée du master, alors qu'il est destiné en grande partie à des étudiants en situation d'emploi, peuvent être aussi mieux prises en compte dans les représentations de l'établissement.

Efficacité et équité du programme

- 9 Le CPF B a recruté une personne chargée de l'aide à la réussite et l'inclusion. Chaque étudiant a accès à *Office 365* et peut faire un prêt de matériel informatique. Les étudiants ayant des difficultés financières peuvent même obtenir des subventions pour s'acheter un ordinateur portable. L'établissement a créé un environnement de proximité très favorable à l'apprentissage des étudiants. Il a mis en place des services dédiés à la valorisation des acquis d'apprentissage (VAE), aux étudiants à besoins spécifiques et aux étudiants étrangers. Les enseignants et les membres du personnel sont très proches des étudiants.

- 10 Mais, de nombreux points d'amélioration méritent encore l'engagement prioritaire ou l'attention de l'établissement. En effet, le CPF B a connu une baisse de ses inscriptions étudiantes, même si elles se sont stabilisées et ont même augmenté au cours des dernières années grâce au travail mené dans les réseaux sociaux par la personne chargée de la communication. Il existe un écart significatif entre le nombre d'étudiants inscrits et le nombre d'étudiants diplômés. La moyenne de réussite sur les cinq dernières années est aussi un point d'attention. Nombre d'étudiants sont fréquemment absents et finissent par abandonner en cours de formation, étant donné que les étudiants doivent avoir 60 % de présence pour valider leur cours en enseignement de promotion sociale. D'autres (un tiers des étudiants) ont peu de motivation à s'engager dans la formation parce qu'ils viennent en enseignement de promotion sociale juste pour redevenir finançables, à la suite d'une expérience d'échecs à l'université.
- 11 Même si un suivi de cohorte est fait par le coordinateur qualité, il n'existe pas de procédure de suivi systématique des absents et des abandons ; une seule enquête téléphonique a été réalisée en 2019 auprès des étudiants à ce sujet. Il faut souligner tout de même qu'en tenant compte du nouveau dossier pédagogique, la personne responsable de l'aide à la réussite a rappelé tous les étudiants qui n'ont pas terminé la formation, pour les avertir qu'ils risquaient de devoir repasser leurs anciennes UE. Le pourcentage de réussite a légèrement augmenté grâce au travail de cette personne. Une analyse des profils d'étudiants et des causes d'abandons reste, toutefois, à réaliser ; les changements professionnels, les déménagements, les soucis de santé et les effets post-Covid sont des causes possibles à vérifier. Dans tous les cas, l'ouverture faite à la formation hybride dans huit cours depuis 2015-2016 ne semblent pas résoudre le problème d'absentéisme et de décrochage des étudiants.
- 12 En ce qui concerne les enseignants, l'établissement a aussi mis en place des dispositifs pour faciliter leur travail. Il existe une procédure d'accueil pour chaque nouvel enseignant, incluant une formation au dossier pédagogique et à l'utilisation de la plateforme *Moodle*, au moyen d'un vademécum. Toutefois, outre les dysfonctionnements de sa nouvelle mouture, l'analyse SWOT du programme de droit fait apparaître le peu d'utilisation de cette plateforme par les enseignants.
- 13 Enfin, le CPF B peut améliorer l'efficacité de son programme en tirant le meilleur parti de sa proximité avec Université catholique de Louvain (UCLouvain) qui préside son conseil d'administration. Pour rappel, le CPF B a été fondé le 23 décembre 1994 à l'initiative de l'UCLouvain, du Secrétariat général de l'Enseignement catholique et de représentants d'associations et d'entreprises de la région. Le conseil d'administration du CPF B est composé à un tiers de l'UCLouvain, un tiers du réseau libre catholique et un tiers du monde professionnel. Dans ce contexte institutionnel, le CPF B peut, comme il l'a fait en matière d'intelligence artificielle et de certains certificats communs, explorer la possibilité d'un partenariat avec l'UCLouvain sur les cours de langues (néerlandais et anglais) qu'il n'offre pas actuellement. Ce partenariat peut profiter autant à ceux qui n'ont pas réussi le test (oral, écrit et audition) dispensatoire, qu'à ceux qui l'ont réussi, mais veulent poursuivre ou approfondir leur apprentissage linguistique. L'établissement aurait intérêt à renforcer ses liens avec l'UCLouvain au profit de la section droit, où les contacts se limitent à un jeu d'aventure (*escape game*) entre les étudiants de droit.

RECOMMANDATIONS

- 1 Poursuivre l'effort d'une institutionnalisation efficace des EEE faisant retour aux étudiants.
- 2 Adopter une approche-programme qui assure un triple alignement ou une triple concordance pédagogique entre les compétences visées par la section droit, les activités de formation de la section et l'évaluation des apprentissages des étudiants.
- 3 Veiller à la cohérence des UE dans le contexte contraignant du nouveau dossier pédagogique.
- 4 Mener une réflexion sur la pertinence et l'organisation des stages.
- 5 Mettre en place un système proactif de monitoring des absents.
- 6 Mettre en place une procédure de suivi des étudiants en situation d'abandon dans un contexte de variation du taux des diplômés.
- 7 Faire un suivi des dysfonctionnements et de l'utilisation de la nouvelle mouture de la plateforme *Moodle*.
- 8 Mener une réflexion sur les difficultés structurelles de la passerelle du master.
- 9 Renforcer les liens institutionnels avec les trois partenaires stratégiques du CPF, notamment en examinant la possibilité de conclure une entente avec l'UCLouvain sur les cours de langues.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Culture qualité de l'établissement et de l'entité

- 1 Suite au changement de direction et au déménagement, la qualité s'est renforcée au sein du CPF. L'engagement, en janvier 2021, d'une personne d'expérience dédiée à la qualité, et en mai 2022, d'une personne dédiée à la communication, confirme la volonté de l'établissement d'instaurer une culture qualité. Les procédures qualité sont formalisées par le coordinateur qualité. Pour rappel, l'établissement a adopté une politique qualité sommaire d'une page qui énonce la formalisation des processus et procédures dans ses quatre domaines d'action : la gouvernance institutionnelle (direction), le support logistique (support), la gestion du parcours étudiant (éducation) et la gestion de la qualité (qualité). Dans cette optique, le CPF a l'ambition de s'engager dans une démarche qualité de type ISO 9001.
- 2 Cependant, il est difficile de faire la part de la démarche qualité mise en œuvre au niveau de l'établissement et celle qui a cours au niveau de la section droit. Toute la démarche qualité semble être pilotée de façon centralisée, même si des comités d'accompagnement ont été mis en place dans les sections.

Implication des parties prenantes

- 3 Les parties prenantes participent, consciemment ou inconsciemment, à l'instauration d'une culture d'amélioration continue dans l'établissement. Les autorités soutiennent que tout nouvel enseignant est directement sensibilisé à la qualité au sein de l'établissement. Mais, le comité des experts n'est pas en mesure de confirmer l'impact de cette mesure au regard des parties prenantes rencontrées. Il n'en demeure pas moins que les comités d'accompagnement, les journées pédagogiques, les apéros du droit, les réunions d'équipes, les pratiques limitées des EEE et l'évaluation externe des programmes démontrent une certaine implication des acteurs internes et externes et témoigne d'un effort de concertation avec toutes les parties prenantes.
- 4 Sur la base de ces observations, le comité des experts conclut tout de même que la culture qualité qui est à l'œuvre dans l'établissement est de type managériale, parce qu'elle ne percole pas suffisamment et explicitement au niveau des enseignants et des étudiants. Toute la démarche qualité semble être imposée par le haut (*top-down*), pilotée par la direction et les responsables qualité, même si des réunions avec les délégués et avec le personnel peuvent offrir un espace de discussion plus horizontal.

- 5 Le SWOT spécifique au bachelier en Droit réalisé par le comité d'accompagnement concerné exprime des difficultés de recrutement et d'implication des étudiants, alors que les autorités font valoir leur représentation à travers les délégués et leur participation aux comités d'accompagnement et aux réunions. Les étudiants ne sont pas sensibilisés à la qualité à leur entrée dans le programme. Le comité des experts a aussi constaté que tous les enseignants ne sont pas non plus au courant de la démarche qualité qui est implantée dans la section droit. Un effort doit encore être fourni (mais cela semble prévu) pour décentraliser la qualité et y impliquer de façon formelle les enseignants, les étudiants, les *alumni* et le monde socio-professionnel. En ce qui concerne l'implication des *alumni*, le CPF B a déjà certaines bonnes pratiques, comme l'organisation de l'UE Découverte des métiers où les anciens étudiants sont invités, et l'invitation des *alumni* en tant que jury externe dans les épreuves intégrées.

Adéquation entre les valeurs et la qualité

- 6 Dans le préambule de son règlement d'ordre intérieur (ROI), le CPF B met de l'avant quatre principes : proposer des programmes novateurs ; reconnaître la personne dans sa singularité ; participer activement au tissu régional et local ; et valoriser la diversité des domaines d'enseignement et la pluridisciplinarité des approches. Pour la mise en œuvre de ces principes, le ROI insiste sur les valeurs de respect mutuel et d'acceptation de règles de vie en commun. Ces principes et valeurs ont été détaillés à l'article 9 du ROI.
- 7 Mais, la vision stratégique de l'établissement dans son ensemble n'est pas explicitée. Le lien entre les quatre axes du plan d'action initial et la stratégie de l'établissement n'est pas démontré. Il est souhaitable qu'il y ait une meilleure articulation entre les objectifs de l'établissement au niveau institutionnel et ceux de la section droit. La découpe du plan d'action initial est inspirée directement du rapport de l'AEQES, sans qu'un lien avec les principes et valeurs de l'établissement ait été fait. Le conseil d'administration du CPF B travaille sur l'idée d'un rapprochement avec ses partenaires, qui se traduira par une nouvelle vision stratégique.

RECOMMANDATIONS

- 1 Mettre davantage en visibilité la démarche qualité à l'entrée de tout nouvel enseignant et de tout nouvel étudiant.
- 2 Favoriser l'appropriation de la démarche qualité par toutes les parties prenantes du CPF B.
- 3 Décentraliser la démarche qualité au niveau de la section droit, soit en transformant son comité d'accompagnement en commissions qualité, soit en créant en son sein, une commission qualité en bonne et due forme.
- 4 Établir un lien entre la vision stratégique et les valeurs du CPF B, d'une part, et la démarche qualité et le plan d'action actualisé du bachelier en Droit, d'autre part.

Conclusion

Depuis l'évaluation initiale de son bachelier en Droit en 2017, le CPF B a connu beaucoup d'avancées tant dans sa gouvernance institutionnelle que dans la qualité de son programme : changement de direction, nomination d'un enseignant pour la coordination du programme droit, déménagement dans des locaux plus adaptés, engagement d'un coordinateur qualité expérimenté, recrutement d'une personne en charge de l'aide à la réussite et l'inclusion et d'une personne dédiée à la communication, etc. Les étudiants sont globalement satisfaits de la qualité de leur formation et de l'accompagnement que leur offre l'établissement. Les délégués étudiants jouent efficacement leur rôle de relais et sont écoutés par leurs pairs. Selon les autorités, les nouveaux enseignants bénéficient d'une procédure spéciale d'accueil et sont directement sensibilisés à la qualité au sein de l'établissement. L'ensemble des enseignants sont impliqués dans les apéros du droit et dans les journées pédagogiques au niveau de l'établissement.

Cependant, plusieurs points d'attention méritent d'être pris en compte par l'établissement pour améliorer sa démarche qualité, ainsi que la pertinence, la cohérence et l'efficacité de son programme de bachelier en Droit. La modification du dossier pédagogique appelle la mise en place d'une approche-programme qui aligne l'évaluation des apprentissages avec les activités pédagogiques et les compétences visées par la formation. L'absentéisme et le décrochage de nombre d'étudiants, de même que la diminution puis l'augmentation progressive du taux des diplômés au cours des dernières années, demandent la construction d'un dispositif d'enquête permanente et d'un mécanisme de suivi. L'établissement doit aussi considérer le fait que la démarche qualité semble être pilotée par la direction et les responsables qualité et ne percole pas au niveau de toutes les parties prenantes.

Le comité des experts recommande notamment au CPF B d'élaborer un plan d'action actualisé du bachelier en Droit, qui prenne en compte tous les défis relevés dans le présent rapport. Ce plan devrait être aussi en adéquation avec la vision stratégique et les valeurs de l'établissement, en vue de l'instauration d'une culture qualité intégrée. Les fondamentaux de cette culture sont en place et n'attendent qu'une mobilisation plus consciente des parties prenantes.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation continue
Criminologie et Droit
2023-2024

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : la visite des experts de l'AEQES est toujours l'occasion de se poser un moment et d'adopter une vision macro de l'établissement. Les rencontres qui y sont liées sont toujours aussi riche d'enseignement. Merci.

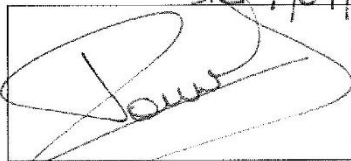
L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (A, B ou C)	Observation de fond
A7	<p>Remarque concernant le plan d'action actualisé non fourni :</p> <p>Effectivement, le plan d'action présent à la page 17 du dossier d'avancement est simplement complété par une colonne comprenant la mention « clôturé » ou « en cours ».</p> <p>Cependant, les mesures mises en place pour chacune des actions sont clairement indiquées dans le dossier d'avancement. La mesure mise en place est expliquée en détail et il est clairement indiqué à quel point du plan d'action elle permet de répondre.</p> <p>Pour exemple, voici une capture d'écran du point 3.1 du dossier d'avancement. La mesure y est expliquée et elle permet de répondre à l'action 8 du plan d'action.</p> <div data-bbox="386 1272 1310 1574" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>3.1 EVOLUTION DU DOSSIER PÉDAGOGIQUE DE LA SECTION</p> <p>Le dernier dossier pédagogique de la section du bachelier en droit (code : 713100S32D3) a été approuvé le 1er septembre 2021. La directrice du CPFB a participé au groupe de travail qui réaliser la révision du dossier. Suite à cette révision, de nouvelles UE optionnelles ont été créées (ex : droit de la jeunesse, droit des étrangers, ...). Le nombre de stage a également été augmenté, passant de 2 à 3.</p> <div data-bbox="386 1503 1289 1559" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>Permet de répondre à 8 l'action</p> </div> </div> <p>Le jour de l'évaluation, chaque évaluateur s'est vu remettre un dossier comprenant, entre autres, le plan d'action mis à jour. Ce plan d'action inclut les mesures mises en place.</p>

	<p>Remarque concernant la confusion d'avoir plusieurs plans d'action :</p> <p>Plutôt que d'avoir une multitude de plan(s) d'actions séparés, il a été décidé de les rassembler en 1 seul plan, cela apportant les avantages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une vue globale/institutionnelle des actions à réaliser • Diminuer le risque « d'oublier » un plan d'action puisque tout est rassemblé au même endroit • Tendre vers un système transversal. <p>Bien que toutes les actions soient rassemblées dans un même document Excel, un système de filtre(s) permet d'identifier les actions spécifiques à la section « Droit ».</p> <p>Le plan d'action(s) peut être modifié, voire complété, à la suite, par exemple, d'une évaluation de l'AEQES, d'un comité d'accompagnement ou d'une réunion d'équipe.</p> <p>Le plan d'action mis à jour, spécifique au droit peut être obtenu en quelques clics.</p> <p>De plus, le coordinateur qualité a remis à chaque évaluateur un dossier reprenant, entre autres, le plan d'action mis à jour, spécifique au droit. Ce plan d'action inclut les actions mises en place.</p> <p>Aussi, Le CPF B a proposé à 2 reprises d'expliquer ce plan d'action.</p>
B1	Idem
B3	<p>Les EEE sont bien institutionnalisées. Elles concernent toutes nos formations.</p> <p>Chaque année, nous évaluons une partie des cours dispensés, et non la totalité de ceux-ci, ce qui aurait pour effet de noyer les étudiants de questionnaire(s).</p> <p>Selon le résultat de l'EEE, 2 cas de figure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation est positive → le cours sera réévalué dans 3 ans • L'évaluation est négative → le cours est évalué une nouvelle fois l'année suivante <p>Quel que soit le résultat de l'EEE, l'enseignant reçoit l'évaluation avec les remarques des étudiants lors d'un entretien avec la directrice adjointe.</p> <p>Cependant, les cours peuvent être évalué avant les 3 ans prescrits comme par exemple lors de l'arrivée d'un nouvel enseignant ou si des remarques sur le cours nous étaient remontées.</p> <p>Bien que le taux de participation reste faible, nous sommes passé de 4 à 6 participants en 1 année. Nous poursuivons nos efforts pour continuer à augmenter ce taux.</p>

Nom, fonction, date et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

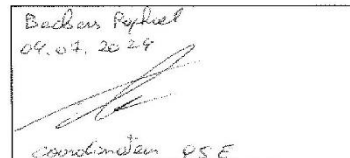
le 4/07/2024



Nathalie Ponsart
Directrice du C.P.F.B.
Louvain-la-Neuve

Nom, date et signature du coordonnateur de l'autoévaluation

Bachens Piquel
04.07.2024



coordonnateur PSE